



Procès-verbal n° 25-2025

Séance du 23 juin 2025

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
3. Assermentations
4. Adoption de l'Ordre du Jour
5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 08-2025 – Modification partielle du plan d'affectation communal – localité d'Apples, parcelles n°776 et 1081
 - Préavis n° 09-2025 – Comptes de l'année 2024 de la commune de Hautemorges
 - Préavis n° 10-2025 – Rapport de gestion 2024
6. Communications du Bureau du Conseil Communal
7. Election du Bureau pour la période juillet 2025 à juin 2026
8. Nomination d'une nouvelle Commission thématique "Rénovation des bâtiments"
9. Nomination(s) complémentaire(s) :
 - Commission thématique "Eau potable" (en remplacement de E. Hofstetter) → 1 membre
 - Commission ad hoc "Déchets" (en remplacement de R. Di Natale) → 1 membre
 - Commission ad hoc "Agrandissement du collège de Pampigny" (en remplacement de N. Leitos) → 1 membre
 - Commission consultative "Mobilité" (en remplacement de Y. Caloz) → 1 membre
10. Communications municipales
11. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
12. Propositions individuelles et divers
13. Clôture

1. Appel

68 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es à la date du 11 juin 2025.

55 sont présents-es

13 sont absents-es

Dont

12 Conseillers-ères excusés-es :

M. Benoît Berger, M. Jean-François Blanc, M. Ralf Dislich, M. Nicolas Dumauthioz, M. Etienne Fuchs, M. Nicolas Jotterand, Mme Caroline Nazroo, Mme Sandra Petit, M. Simon Pittet, M. Sylvain Pittet, M. Yann Pugin, M. Jean-Philippe Tardy

1 Conseiller non excusé :

M. Yann Caloz

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Mme la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les délibérations du Conseil.

Les 7 membres de la Municipalité sont présents.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Mme Laurence Micheli, Présidente, procède à l'énumération page par page du PV n° 24-2025 du 5 mai 2025 :

Aucune demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel que présenté

Pour 53

Contre 00

Abstention(s) 02

3. Assermentations

En remplacement de Mme Nathalie Leitos à Pampigny et de M. Erwin Hofstetter à Reverolle, démissionnaires, M. Christophe Macchi à Pampigny et M. Raphaël Dupertuis à Reverolle sont asservis et admis au Conseil Communal de Hautemorges par acclamation.

Le nombre de conseillers-ères présents-es est désormais de 57.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Aucune demande de modification n'est requise.

L'Ordre du Jour est soumis au vote :

L'Ordre du Jour est accepté tel que présenté

Pour 56

Contre 00

Abstention(s) 01

5. Préavis de la Municipalité et rapport des Commissions

- **Préavis n° 08-2025 – Modification partielle du plan d'affectation communal – localité d'Apples, parcelles n°776 et 1081**

Conclusions du préavis :

- *d'adopter la modification partielle du plan d'affectation communal – localité d'Apples, parcelles n° 776 et 1081 (plan, règlement), élaborée conformément aux propositions formulées par la Municipalité ;*

- *d'abroger, dans le périmètre du plan « Modification partielle du plan d'affectation communal – localité d'Apples, parcelles n° 776 et 1081 », les dispositions relatives au plan d'affectation communal de 2021 ;*
- *de lever l'opposition formulée à l'encontre de la modification partielle du plan d'affectation communal – localité d'Apples, parcelles n°776 et 1081, soumise à l'enquête publique du 1er au 30 novembre 2024, et d'adopter la proposition de réponse;*
- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.*

Commission ad hoc PACOM

M. Sylvain Henneberger, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer sur-le-champ, Madame la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 06-2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté

Pour 55

Contre 00

Abstention(s) 02

➤ Préavis n° 09-2025 - Comptes de l'année 2024 de la commune de Hautemorges

Conclusions du préavis :

- d'approuver la dissolution de l'Entente intercommunale Sévery (Hautemorges)-Vullierens ;*
- d'accepter les comptes 2024 de la commune de Hautemorges et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;*
- d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 200'110.49 en augmentation du capital.*

En préambule, M. Aurel Matthey, Municipal, apporte 3 informations complémentaires :

1) Grâce à une question de la Commission de Gestion, il a été remarqué que le montant de CHF 350'000.00 du préavis complémentaire au budget sur le plan durable ne figure pas sur le budget 2024. Il s'agit d'une erreur qui n'a aucun effet sur le résultat.

2) Répartis dans les différents dicastères, il n'est pas simple d'avoir une vue globale sur les salaires payés. Ainsi, l'addition au budget des salaires "employés" se monte à CHF 2'991'300.00, alors que les salaires bruts réellement payés s'élèvent à CHF 2'985'446.00, soit un écart de CHF 5'854.00.

3) Le phénomène est identique pour le coût net des municipaux, soit un total de CHF 427'100.00 au budget, alors que le coût net réellement payé s'élève à CHF 427'752.00, soit un écart de CHF 652.00.

Néanmoins, globalement, le budget a bien été respecté.

Commission de Gestion :

Mme Evelyne Baumann, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion et procède à l'énumération du livret des comptes page par page :

Page 7 – "Forêt" c. 4355.05 – Ventes de plaquettes à des tiers : Mme Ruth Müller constate une baisse du produit de vente des plaquettes. Quelles en sont les raisons ?

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, n'est pas en mesure de justifier ce résultat, dépendant des besoins et attitudes des consommateurs. D'autre part, en raison de nouvelles attaques de

bostryches, une part supérieure de bois résineux a été abattu, au détriment du bois dur, induisant ainsi une diminution du stock de plaquettes.

Page 8 – "Bâtiments général" c. 3900.01 – Imputations internes vacations Municipalité : M. Daniel Cretegny demande l'origine de l'importante hausse sur ce compte (plus de CHF 20'000.00 par rapport au budget).

M. Fabrice Marendaz, Municipal, expose que le chantier de la Croix-du-Moulin à Apples a nécessité de nombreuses vacations, notamment pour les rendez-vous hebdomadaires de chantier.

Page 9 – "Bâtiments scolaires" c. 3140.00 – Entretien des immeubles, routes et territoire : Mme Anick Delay souhaite connaître le coût exact de la rénovation de la cuisine du collège Jura.

CHF 204'000.00 selon M. Aurel Matthey, Municipal, sur information communiquée par M. Jérôme Jacot, Boursier, présent pour les préavis 09 et 10-2025.

Page 12 – "Bâtiments locatifs" rubrique 3590 : M. Jacques Brera réitère une demande déjà formulée, savoir détailler les bâtiments de ce compte afin de pouvoir mieux évaluer le coût de chacun.

M. Aurel Matthey, Municipal, expose que les 3 principaux bâtiments concernés sont détaillés dans le corps du préavis en page 11. A eux 3, ils représentent un poids financier de CHF 700'000.00 sur un total de CHF 800'000.00.

M. le Conseiller estime néanmoins que, s'agissant de montants souvent importants, tout le monde gagnerait à avoir accès à des comptes séparés par immeubles. Ces détails permettraient également de mieux comprendre les écarts de résultats de ces comptes.

Page 17 – "Ordures ménagères et déchets divers" c. 3188.00 – Transport de déchets et 3526.00 – Elimination des déchets : Mme Ruth Müller demande quel type de déchets est concerné par ces comptes, et si l'augmentation a été engendrée par l'augmentation du nombre d'habitants.

M. Serge Gambarasi, Municipal confirme que ces comptes concernent l'intégralité des déchets, pour les pesées et les transports. L'augmentation des coûts n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée. Elle peut être induite par l'augmentation du tonnage ou par l'augmentation des coûts de transports.

M. Alain Lattafi soumet plusieurs questions : 1) la marge d'autofinancement étant jugée insuffisante, quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la situation. 2) Sous MCH2, qu'adviendra-t-il des réserves générales ? 3) Les comptes ayant été audités, serait-il possible de connaître les conclusions du rapport d'audit 4) Le 95 % de la trésorerie étant en mains de la Banque Raiffeisen, il serait souhaitable, par souci de répartition des risques, de diversifier les relations financières. Il fait remarquer que les 2 dernières questions ont déjà été soumises l'année précédente.

M. Aurel Matthey, Municipal, apporte les éléments suivants : 1) Augmenter les impôts, ou diminuer les dépenses, ou les deux. Dans notre situation, il a été convenu que les nouveaux investissements pourraient faire l'objet d'une hausse du taux d'imposition 2) Sous MCH2, les fonds de réserves seront dévolus à l'amortissement des biens, ou reportés en capital 3) Les comptes ont effectivement été audités et la Commission de Gestion a pris connaissance du rapport. Néanmoins, les conclusions ou un extrait de l'audit seront reportés sur le rapport de gestion. 4) Le choix de la Banque Raiffeisen est motivé par le fait de favoriser une relation de proximité. Il n'est pas prévu de changer de stratégie.

M. Dominique Kohli considère que la vitesse de croisière atteinte par la commune se manifeste par une budgétisation de plus en plus proche de la réalité et une gestion de plus en plus fine. La marge d'autofinancement doit être surveillée et le taux d'imposition doit demeurer modeste afin que la commune reste compétitive.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 09-2025 tel que présenté est accepté

➤ **Préavis n° 10-2025 – Rapport de gestion 2024**

Conclusions du préavis :

- *d'accepter le rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion.*

Commission de Gestion

Mme Sylvette Aubord, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer sur-le-champ, Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Dominique Kohli déplore l'absence du programme de législature dans le rapport de gestion 2024. Où en est-on par rapport aux objectifs présentés par la Municipalité ? D'autre part, M. le Conseiller ne partage par le point de vue de la Commission déclarant dans son rapport : "...La présence de l'ASP sur le territoire de la commune répond déjà aux principales attentes concernant les infractions routières et les incivilités." Il cite en exemple les dizaines de véhicules empruntant impunément et de manière inacceptable le Chemin de la Piaz à Bussy-Chardonney.

M. Aurel Matthey, Municipal, rassure sur le fait que le programme de législature n'a pas été oublié. Son bilan est en cours de rédaction et il sera présenté début 2026.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, évoque les contrôles réguliers effectués tant par l'ASP que par la Gendarmerie cantonale, tout en rappelant qu'il n'est pas prévu que l'ASP passe l'entier de son temps sur ce chemin. Des endroits plus sensibles en matière de sécurité méritent également sa présence.

Mme Evelyne Baumann, Présidente de la Commission de Gestion, rappelle que le plan de législature a fait l'objet d'un pointage détaillé dans le Rapport de Gestion 2023.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 10-2025 tel que présenté est accepté

6. Communications du Bureau du Conseil Communal

Mme Laurence Micheli, Présidente, annonce la démission de M. Erwin Hofstetter et son remplacement par M. Raphaël Dupertuis.

La prochaine sortie du CC est d'ores et déjà fixée au samedi 4 octobre 2026.

Le montant de CHF 120.00 prélevé à titre d'absences injustifiées aux séances du CC a fait l'objet d'un don à l'association Axel Superhéros à Pampigny.

7. Election du Bureau pour la période juillet 2025 à juin 2026

Election du/de la Président-e

Mme Laurence Micheli, Présidente sortante ne se représente pas. Elle annonce la candidature préalable de M. Cédric Jotterand, actuel 1^{er} Vice-Président.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élu tacitement Président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. Cédric Jotterand

Election du-de la 1^{er} Vice-Président-e

M. Cédric Jotterand, 1^{er} Vice-Président sortant doit être remplacé. Madame la Présidente annonce la candidature préalable de M. Jean-Luc Favre, actuel 2^{ème} Vice-Président.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élu tacitement 1^{er} Vice-Président pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. Jean-Luc Favre

Election du-de la 2^{ème} Vice-Président-e

M. Jean-Luc Favre, 2^{ème} Vice-Président sortant doit être remplacé. Mme la Présidente annonce la candidature préalable de Mme Karine Kern.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élue tacitement 2^{ème} Vice-Présidente pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Mme Karine Kern

Election de 2 scrutateurs-trices

Madame la Présidente annonce la candidature préalable de M. Ralf Dislich, scrutateur suppléant sortant.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

M. Patrice Copin se porte candidat. Madame la Présidente interroge l'assemblée sur d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Sont élus tacitement scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. Ralf Dislich et M. Patrice Copin

Election de 2 scrutateurs-trices suppléants-es

Madame la Présidente annonce les candidatures préalables de M. Benoît Viret et de M. Justin Tardy, scrutateurs sortants.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Sont élus tacitement scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

M. Benoît Viret et M. Justin Tardy

8. Nomination d'une nouvelle Commission thématique "Rénovation des bâtiments"

Sur demande de M. Dominique Kohli, M. Fabrice Marendaz, Municipal, décrit quelques missions de cette nouvelle commission, à savoir statuer sur la rénovation du collège "Plateau" à Apples, ou encore, compte tenu de l'installation de panneaux photovoltaïques, intervenir pour divers travaux de rénovation.

Aucune candidature préalable n'ayant été déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler des propositions.

M. Roland Darbellay, M. Alain Urben, M. Alain Lattafi, M. Stéphane Barbey et M. Justin Tardy se portent candidats.

Aucune autre proposition n'étant faite, et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, il est procédé à une élection tacite conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Sont élus tacitement à la Commission thématique "Rénovation des bâtiments"

M. Roland Darbellay, M. Alain Urben, M. Alain Lattafi, M. Stéphane Barbey et M. Justin Tardy

9. Nominations complémentaires

Invoquant l'art. 40 du Règlement du CC, Madame la Présidente confirme que tout membre quittant une commission doit être remplacé.

A la question de M. Jacques Brera demandant si le CC n'a pas la capacité de pouvoir modifier le nombre de membres d'une commission, Madame la Présidente confirme que si des candidatures se profilent, il n'y a pas de raison de procéder à une telle modification.

L'évocation par M. Giorgio Anastopoulos du principe d'un nombre de membres impair dans une commission est immédiatement démentie par Madame la Présidente qui précise que la Loi sur les Communes ne stipule rien dans ce sens, la voie du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Commission thématique "Eau potable" (en remplacement de E. Hofstetter) → 1 membre

M. Raphaël Dupertuis a préalablement fait part de sa candidature par e-mail.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

est élu tacitement à la Commission thématique "Eau potable"

M. Raphaël Dupertuis

Commission ad hoc "Déchets" (en remplacement de R. Di Natale) → 1 membre

Aucune candidature préalable n'ayant été déposée, l'assemblée est invitée à faire des propositions.

M. Jean-Luc Favre fait part de son intérêt.

Madame la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

est élu tacitement à la Commission ad hoc "Déchets"

M. Jean-Luc Favre

Commission ad hoc "Agrandissement du collège de Pampigny" (en remplacement de N. Leitos) ➔

1 membre

M. Jacky Bussy a préalablement fait part de sa candidature par e-mail.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

est élu tacitement à la Commission ad hoc "Agrandissement du collège de Pampigny"

M. Jacky Bussy

Commission consultative "Mobilité" (en remplacement de Y. Caloz) ➔ 1 membre

M. Raphaël Dupertuis a préalablement fait part de sa candidature par e-mail.

Aucune autre candidature n'ayant été préalablement déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

est élu tacitement à la Commission consultative "Mobilité"

M. Raphaël Dupertuis

10. Communications municipales

- Mme Christine Gilliéron, Syndique
Fusion**

Sous l'impulsion de l'Office Fédéral des Transports (OFT) et du Canton de Vaud, une étude impliquant les Conseils d'Administration du LEB, des MBC et de Travys ont établi qu'une fusion à 3 et une option privilégiée pour assurer leur pérennité.

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Sous forme d'un flyer d'information distribué à tous les ménages, et joint en guise de rappel au présent PV, l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC) a recommandé aux communes, afin de ne pas créer un climat anxiogène, d'annoncer préalablement aux membres du CC et à la population l'installation prochaine de panneaux indiquant l'emplacement du PRU.

La Poste

La Poste d'Apples a annoncé les changements d'horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : de 15h30 à 18h00
- Vendredi : de 8h00 à 11h00 et de 15h30 à 18h00
- Samedi : de 8h00 à 10h00
- Dimanche : Fermé

Toujours selon La Poste, compte tenu de la prochaine fermeture de l'office postal de Lully desservant actuellement Bussy-Chardonney, ses habitants seront invités à se rendre à la Poste de Villars-sous-Yens, localité accessible par les transports publics. Le temps du trajet simple est actuellement de 49 minutes...

RC 65b – Bandes ou pistes cyclables

La rénovation de la route RC 65b reliant Apples à Pampigny a fait l'objet d'une interpellation au niveau cantonal de la part du député "Vert" Yannick Maury, afin de savoir si ce tronçon de route faisait toujours partie des itinéraires structurants pour la stratégie "Vélo 2030", et par conséquent équipé de pistes ou bandes cyclables à moyen terme. Tel étant le cas, cette liaison routière sera équipée pour les déplacements cyclistes. Néanmoins, une étude de projet complémentaire, menée

par la DGMR, permettra de définir l'itinéraire et les aménagements permettant de faire tomber les dernières contraintes (route située entre une voie ferrée et des talus, largeur insuffisante).

Trafic de véhicules blindés de l'armée

Suite au passage de plusieurs véhicules blindés de l'armée à Bussy-Chardonney, Mme Francine Jeanprêtre a adressé un message à la commune pour déplorer l'absence d'informations annonçant ces manœuvres et demander que ce type de trafic intervienne par la voie ferrée. Madame la Syndique confirme que cette demande a été transmise au commandant de la place d'arme à Bière. Un malentendu est à l'origine de l'absence d'information à la population.

Sur intervention de M. Raphaël Dupertuis faisant remarquer qu'à la rue du Moulin à Reverolle, les panneaux d'interdiction de circuler aux véhicules militaires lourds ont été retirés suite à la rénovation de cette route, Madame la Syndique confirme qu'ils devraient être réinstallés.

Arrêt de bus de Cottens

La mise en conformité de l'arrêt de bus de Cottens fera l'objet d'un préavis lors du prochain conseil. La Commission thématique "Mobilité" sera appelée à statuer sur cet objet.

- **M. François Delay, Municipal**

Collège de Pampigny

Dans le but d'aller de l'avant dans ce projet, la Commission ad hoc est appelée à se réunir après la séance.

ASIABE

Le projet pour l'extension du collège va de l'avant et les premières soumissions ont été reçues. Un compromis a été trouvé avec les 2 opposants (le canton + ProVélo) à l'accès au chantier par la zone agricole. Le chantier pourra ainsi démarrer pendant les vacances scolaires, soit dans les temps.

Maison des jeunes

L'inauguration du 24 mai 2025 s'est bien déroulée, même si le nombre de visiteurs est resté inférieur aux attentes.

ARASMAC

Mme Francine Pache, Municipale à Gollion a été nommée au CODIR de l'ARASMAC, en remplacement de Mme Sylvie Ciana, démissionnaire.

Projet "Nouvel AJEMA"

Une séance est prévue le 25 juin 2025 avec le GT. Elle sera orchestrée par le bureau Hiboux (MM. Christophe Bornand et Michael Lanza) et pourra compter sur la présence de Mme Sarah Miéville, Directrice de la FAJE récemment nommée. Même si le délai de constitution de ce nouveau réseau a été reporté au 31 décembre 2026, de nombreuses étapes doivent encore être franchies.

- **M. Serge Gambarasi, Municipal**

Dépôt d'un nouveau préavis

La Commission "Epuration des eaux..." est appelée à se réunir après la séance.

- **M. Claude Dumauthioz, Municipal**

Pampicentre

En raison d'une demande de modification des plans par l'EHC, souhaitant étendre sa superficie pour l'installation d'un cabinet de physiothérapeute, la mise à l'enquête du projet est reportée après les vacances scolaires.

Route Cantonale RC 65b (Apples – Pampigny)

La durée des travaux durera finalement jusqu'au 25 juillet 2025, soit un mois à la place des 7 semaines initialement annoncées.

- **M. Fabrice Marendaz, Municipal**

Agrandissement du collège Léman à Apples

La création de fondations servant à la pose des portacabines est en cours. Leur installation est prévue début juillet.

Cheminement "vélos"

La Commission consultative "Mobilité" est appelée à se réunir après la séance.

- **M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal**

Aucune communication.

11. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)

AJERCO

Mme Ruth Müller, déléguée à l'AJERCO, donne lecture de son rapport consécutif à la dernière séance du Conseil Intercommunal :

"Le conseil intercommunal Ajerco s'est tenu le 15 mai 2025 à la salle communale de Grancy.

Les comptes 2024 ont été acceptés avec une suggestion de la Cogefin au Codir d'apporter plus de clarté sur les charges administratives concernant chaque association, Aras, Ajoval et Ajerco.

L'excédent des montants des acomptes 2024 pour un total de CHF 907'077.- sera remboursé aux communes en 2025.

Un préavis demandant CH 253'675 complémentaires au budget 2025 a également été validé. Il s'agit de mise en conformité de structures demandés par le SCAJE, de réfections et de réaménagement de structures vieillissantes.

Ajerco propose en 2024 ,10 garderies comprenant 296 places. 99 nouvelles places en collectif et 70 en familial seront créées dans le cadre du plan de développement 2025-2030, mais aujourd'hui la liste d'attente reste importante. Au 31.12.24 il est fait mention de 21 demandes de PY-SE-CO pour 2025.

L'accueil parascolaire n'est pas concerné puisqu'il est géré par l'Asiabe.

La sortie d'Ajerco des villages de Pampigny, Sévery, Cottens est repoussée à fin 2026 au vu de l'éclatement de l'Ajema."

ASIABE

Madame la Présidente remercie M. Julien Favre pour l'envoi du rapport d'activités 2024.

Mme Ruth Müller fait remarquer que le rapport en question concerne l'Etablissement scolaire et non l'ASIABE.

12. Propositions individuelles et divers

Mme Martine Meldem suggère qu'un certain nombre d'informations contenu dans l'annexe jointe par la Commission de Gestion devrait être publié dans le Bulletin officiel de Hautemorges. D'autre part, Mme la Conseillère présente sa démission du CC pour le 30 juin 2025.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, précise, qu'en la forme, plusieurs réponses ayant été données de façon spontanée, il s'agit d'un document de travail dont la publication n'est pas souhaitable. Un travail supplémentaire serait nécessaire pour formaliser ces échanges.

Mme Evelyne Baumann, Présidente de la Commission de Gestion, se dit convaincue par le caractère informatif de ce document, répondant ainsi à diverses questions du CC. Elle émet néanmoins un doute sur sa publication, en rappelant que le rapport contient déjà beaucoup d'informations et que la chronologie des questions/réponses est susceptible de dérouter les lecteurs.

Mme Kirsten Halleux signale que le document en question a déjà été rendu public en étant en ligne sur le net. Une intervention dans le prochain Tout-Ménage permettrait à la Municipalité de recadrer certaines réponses.

M. Felix Mann considère que, dans la mesure où les rapports de la Commission de Gestion font mention de l'existence de l'annexe, cette dernière devient indissociable des rapports et doit par conséquent être également publiée.

Mme Anick Delay défend l'idée que les informations communiquées par la Municipalité aux Commissions ne sont pas toutes de nature publique. La Municipalité ne doit pas craindre de voir certains éléments sensibles être divulgués, au risque de compromettre la qualité des échanges existant à l'heure actuelle.

M. Cédric Jotterand expose que personne n'est tenu de tout publier spontanément. Un échange verbal non publié restera confidentiel.

Mme Martine Meldem précise que la loi exige toute transparence, mais sans qu'il soit effectivement nécessaire de tout écrire et de tout publier. Son intervention initiale était motivée par l'intérêt qu'elle a eu à lire cette annexe et de partager cette dynamique avec la population.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, relate le retour de certains conseillers-ères jugeant le rapport long et soporifique. Le rallonger avec autant d'éléments supplémentaires ne le rendrait pas plus accessible pour la population.

M. Felix Mann évoque les élections communales 2026. Bon nombre de personnes étant dans l'attente de la création d'une liste commune, un groupe de travail, composé de M. Felix Mann, Mme Kirsten Halleux et M. Pascal Sigg, a été formé pour concrétiser cette étape. Au fur et à mesure des besoins, ce groupe pourrait être étendu. L'objectif est donc de créer une liste sans accointance politique et sans la moindre orientation sur les projets en cours. La seule exigence est d'être motivé à travailler en faveur de la commune, soit au sein du Conseil Communal, soit au sein des Commissions. Le groupe de travail va rédiger les règles en matière de gestion des listes, si le nombre de candidats est supérieur à 55, et définir les modalités à respecter. La liste se nommera "Hautemorges ensembles" et une information plus précise sera transmise par e-mail d'ici fin août. M. le Conseiller rappelle également l'existence de l'adresse e-mail "elections@hautemorges.ch" ouverte à toutes et tous. Il est également du devoir des Conseillers-ères d'être le relais des personnes souhaitant rejoindre la vie politique communale. Enfin, d'un point de vue légal, les personnes ne souhaitant pas communiquer avec leur adresse e-mail devront immédiatement le signaler.

M. Nicolas Hofmann précise que ce groupe de travail a repris les travaux qu'il a lui-même initié et présenté à nos précédents CC.

En sa qualité de membre actif au sein du groupe d'organisation des sorties annuelles du CC, M. Stéphane Barbey invite les conseillers-ères à retenir la journée entière du samedi 4 octobre 2025. Comme de coutume une grande souplesse permettra une participation partielle ou totale aux événements de la journée et de la soirée. Davantage d'informations suivront.

M. Roland Darbellay intervient pour 3 questions : 1) Certains habitants de Bussy-Chardonney ont exprimé leur mécontentement concernant le ramassage des ordures à partir de 6h30 du matin. Un report d'au moins une demi-heure est-il possible ? 2) Depuis le passage du centre de Bussy-Chardonney au "30 km/h", plusieurs places de parc ont été supprimées. De fait, les usagers réguliers de ces places occupent maintenant des places communales dans le parking souterrain du village.

Quelles sont les règles à ce sujet ? 3) Précédemment situé sur le "Parking des Asperges" à Bussy-Chardonney, l'éco-point a été déplacé pour des questions de sécurité. Or, depuis, cette place est régulièrement occupée à la journée par des véhicules d'entreprise, ou encore avec des immatriculations étrangères. Cette situation ne réglant nullement les problèmes de sécurité, quelles sont les mesures prévues par la commune ?

1) M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme le changement d'heure de ramassage des ordures. Souhaitant éviter les heures de pointes, cette demande a été formulée par le transporteur.

2) Mme Christine Gilliéron, Syndique, confirme que des personnes, ayant été amendées par l'ASP, occupent aujourd'hui ces places. Cette situation respecte la volonté de l'ancienne Municipalité de Bussy-Chardonney, préférant mettre ces places à disposition de la population plutôt que voir des véhicules entraver les rues du village. Les abus pourraient être sanctionnés.

3) Mme Christine Gilliéron, Syndique, informe qu'une procédure de mise à ban de cette place est en cours, interdisant ainsi le parage de véhicules-ventouses. L'installation d'un "Stop" est prévue pour le chemin des Chênes (quartier de Sur-Ville) débouchant sur la route de l'Etraz, ainsi que la pose d'un miroir accordée par la DGMR. Ces aménagements auront pour effet de sécuriser ce carrefour.

M. Benoît Viret demande s'il est envisageable de mettre des locaux à disposition des sociétés locales pour l'entreposage de leur matériel.

M. Fabrice Marendaz, Municipal, rappelle qu'il n'existe pas de locaux prévus à cet effet. Néanmoins, une demande écrite à la Municipalité fera l'objet d'un examen idoine. M. François Delay, Municipal, précise que de telles demandes ont déjà été faites par le passé. Fort de ces besoins, le projet d'extension du collège de Pampigny pourrait voir certains locaux ou abris être affectés à cet usage.

M. Jacky Bussy demande que la salle du conseil soit équipée de micros, afin que toutes les interventions soient audibles par chacun.

M. Cédric Jotterand remercie l'assemblée pour son élection de Président et saisit l'occasion pour soutenir la demande de sonorisation de la salle, ainsi que de tout équipement destiné à rendre les locaux plus confortables. Ces améliorations seront en place dès septembre 2025. M. le Conseiller soutient également l'idée que les documents du CC n'ont rien de secret, mais appartiennent à la population. Il décrit également sa vision sur le fonctionnement du CC, lequel doit être dicté par la simplicité et le bon sens. Ainsi, il appartient à une Commission d'arrêter à 5, 6 ou 7 le nombre de ses membres. D'autre part, si les blindés de l'armée passent sous les fenêtres de nos habitants, la question devra alors être réglée de manière administrative, dès l'instant qu'elle n'impacte pas la gestion de la commune. Enfin, il se déclare surpris qu'une demande de bilan sur les activités de l'ASP intervienne alors qu'un plan de stationnement est prévu et que la stratégie de gestion des véhicules sur le territoire communal n'est pas encore totalement clarifiée. Il conclut par remercier le groupe de travail pour les élections et rappelle que le rôle d'une entente pour une ou plusieurs listes n'appartient pas au Bureau du CC, qui doit organiser administrativement ces élections et en faire la promotion avec la Municipalité.

3 dates à retenir :

- 1) 24 septembre 2025 – Elections communales 2026 - Séance d'informations à la population
 - 2) 27 octobre 2025 – Séance du CC dans la salle du Grand-Conseil à Lausanne
 - 3) Jeudi 25 juin 2026 à 18h30 – Fin de législature et dernière séance du CC ponctuée par un repas
- Il termine son intervention en remerciant Mme Laurence Micheli pour toutes ces années d'investissement pour la commune.

Par souci de sécurité, M. Justin Tardy demande l'installation de barrières de sécurité aux abords du passage piétons menant de l'Administration communale au collège Jura à Apples. Empruntant

régulièrement ce tronçon avec la plus grande prudence au volant de tracteurs et grosses machines, M. le Conseiller souhaiterait renforcer la sécurité des enfants.

La Municipalité prend note mais estime qu'il sera compliqué d'installer des barrières sans entraver le passage des véhicules d'entretien de la commune. La notion de priorité pour les piétons engendre parfois une attention amoindrie avant de se lancer sur la route.

M. Philippe Schneiter déclare avoir "*aussi vu des paysans rouler comme des malades avec leur tracteur*". Il appelle également ces usagers de la route à rouler avec toute la prudence qui s'impose.

M. Alain Lattafi évoque la solution des patrouilleurs scolaires, adultes ou écoliers.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, rappelle les difficultés de recruter des volontaires, même contre défraiement. Cette tâche est actuellement déléguée à l'ASP.

M. Basile Viquerat propose à la Municipalité de recenser les points chauds en matière de sécurité des piétons sur le territoire communal.

La Municipalité prend note de la demande.

13. Clôture

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente souhaite clore la dernière séance sous son mandat de Présidente du Conseil Communal en adressant ses remerciements à la Municipalité in corpore, à toute l'Administration communale pour la qualité de sa collaboration pendant toutes ces années, à toutes les personnes ayant œuvré au sein du Bureau électoral, sans oublier les "Petites mains" qui ont toujours répondu présent, au Secrétaire du CC, axe central pour la bonne marche du Bureau, aux membres du Bureau, anciens et nouveaux, ainsi qu'à tous les membres du CC pour leur engagement et la qualité des échanges, et enfin à notre huissier pour son dévouement sans faille, et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

Dates à retenir :

8 septembre 2025	- Prochaine séance du CC
24 septembre 2025	- Elections communales 2026 - Séance d'information
4 octobre 2025	- Sortie du CC (journée entière) + souper
27 octobre 2025	- Séance du CC dans la salle du Grand-Conseil à Lausanne
15 janvier 2026	- Traditionnelle soirée-fondue du CC
25 juin 2026 à 18h30	- Fin de législature et dernière séance du CC ponctuée par un repas

La séance est levée à 21h41.

La Présidente :
Laurence Michel

Le Secrétaire :
Laurent Mottet

ADOPTION DU PRESENT PROCES-VERBAL

Dans sa séance du lundi 8 septembre 2025, le Conseil Communal de Hautemorges a adopté le présent procès-verbal sans aucune demande de modification.

Hautemorges, le 8 septembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand

Le Secrétaire :
Laurent Mottet